

TARIFICATION DES HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE

Honoraires à la charge du Vendeur, TVA incluse au taux de 20 %

Prix de vente	Honoraires T.T.C. (% du prix de vente)
Jusqu'à 50.000 Euros	Forfait de 4000 €
de 50.000 à moins de 150.000 Euros	8%
de 150.000 à moins de 300.000 Euros	7%
de 300.000 à moins de 500.000 Euros	6%
Supérieur à 500.000 Euros	5%

LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATIONS

Honoraires à la charge du Bailleur :

Pour les services d'entremise, de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
6 % H.T. du loyer principal de la première année de bail + T.V.A. au taux actuel de 20%, soit un taux T.T.C. de 7,20 %
Pour la réalisation de l'état des lieux : 1,5% H.T. du loyer principal de la première année de bail + T.V.A. au taux actuel de 20%, soit un taux T.T.C. de 1,8 %

Honoraires à la charge du Locataire (pour les zones très tendues définies par la loi « ALUR ») :

Pour les services d'entremise, de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
12 euros TTC / m²
Pour la réalisation de l'état des lieux :
3 euros TTC / m²

LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Honoraires H.T. à la charge du Preneur,
10 % H.T. soit 12% T.T.C. du loyer principal de la première période triennale du bail

ESTIMATION, EXPERTISE ET DIVERS

Toute estimation, toute expertise, tous travaux de négociation immobilière n'étant pas inclus dans les chapitres ci-dessus seront facturés suivant devis. Il est précisé que toute estimation suivie d'un mandat de vendre ou de louer sera établie à titre gratuit.

TARIFICATION DES HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

GESTION LOCATIVE

Honoraires H.T. à la charge du Bailleur,
6% H.T. soit 7,20% T.T.C. des encaissements (sauf du dépôt de garantie)

REMARQUES

Dans le cas où un mandat de gestion locative nous est confié à la suite de l'achat par notre intermédiaire d'un bien immobilier, nous ristournons à notre mandant l'intégralité de sa quote-part d'honoraires pour la première recherche de locataire.

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, ne nous est dû avant la conclusion définitive d'un contrat.

